



# DEMANDE DE VISA BOLIVIE

Date de dernière mise à jour : 10/06/11

	Ressortissants Français	Ressortissants EU	Autres nationalités
<b>Délai consulaire</b> (Attention : prévoir en plus les délais d'acheminement)	1 semaine	1 semaine	2 mois Les personnes n'ayant pas de carte de séjour française doivent se présenter eux-mêmes
<b>Documents à fournir</b>			
<b>AFFAIRES</b>	Consulter l'ambassade 0142883432 Qui vous dira si vous avez besoin d'un visa en fonction du motif du séjour	Idem Français	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Bon de commande VSI</a> x2</li> <li>- Passeport original valable 6 mois après la date de retour</li> <li>- copie de la carte de séjour</li> <li>- carnet de vaccination original mentionnant la fièvre jaune</li> <li>- <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa</li> <li>- 2 photos</li> <li>- 1 lettre de la société française</li> <li>- Copie du billet d'avion ou attestation de l'agence voyages</li> <li>- Extrait de casier judiciaire traduit en espagnol et légalisé par le ministère et l'ambassade du pays qui l'a délivré</li> <li>- Justificatif de moyens économiques durant la durée du séjour (fiche de paie, relevés compte ou attestation bancaires)</li> <li>- Réservation d'hôtel</li> </ul>
<b>VOYAGES HUMANITAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Bon de commande</a> VSI en 2 exemplaires</li> <li>- Passeport original valable 6 mois après la date de retour</li> <li>- <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa</li> <li>- 2 photos</li> <li>- Carnet de vaccination original mentionnant la fièvre jaune</li> <li>- Lettre de mission de l'ONG française ou de l'organisme d'accueil démontrant la participation aux métiers de bénévoles en Bolivie</li> <li>- Extrait de casier judiciaire traduit en espagnol et légalisé par le ministère des affaires étrangères</li> <li>- Attestation de ressources économiques durant le séjour</li> <li>- Réservation d'hôtel ou attestation d'hébergement signée accompagnée des pièces d'identité des personnes responsables de l'accueil L'attestation doit préciser l'adresse de séjour et doit être accompagnée d'un justificatif de domiciliation (contrat de bail ou facture d'électricité ou</li> </ul>	Même formalités que pour les Français + Justificatif de domicile	Même formalités que pour les Français + Copie du titre de séjour + Extrait de casier judiciaire doit être <u>légalisé dans le pays émetteur</u>

	téléphone)		
<b>ETUDIANT Ou STAGIAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Bon de commande</a> VSI en 2 exemplaires</li> <li>- Passeport original valable 6 mois après la date de retour</li> <li>- <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa</li> <li>- Attestation de l'université ou de l'école Française et Bolivienne ou convention</li> <li>- Attestation ou contrat de stage signé avec votre organisme éducatif ou professionnel de rattachement</li> <li>- Certificat médical</li> <li>- Copie du billet d'avion ou attestation agence de voyages</li> <li>- Extrait de casier judiciaire traduits en espagnol et légalisé par le ministère</li> <li>-Justificatif des moyens économiques durant le séjour</li> <li>- Carnet de vaccination original mentionnant la fièvre jaune</li> <li>- Réservation d'hôtel ou attestation d'hébergement</li> <li>- Autorisation parentale de sortie si enfant mineur</li> <li>- Procuration en faveur d'une personne résidant en Bolivie</li> </ul>		
<b>TOURISME</b>	Pas besoin de visa si le séjour est inférieur à 90 jours	Nous consulter	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Bon de commande VSI</a> x2</li> <li>- Passeport original valable 6 mois après la date de retour</li> <li>- copie de la carte de séjour</li> <li>- 2 photos</li> <li>- <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa</li> <li>- Justificatif des moyens économiques durant le séjour</li> <li>- Copie du billet d'avion ou attestation de l'agence voyages</li> <li>- Carnet de vaccination original mentionnant la fièvre jaune</li> <li>- Courrier adressé à Mme l'ambassadeur pour certaines nationalités (voir <a href="http://www.rree.bo.bo">www.rree.bo.bo</a> )</li> </ul>
<b>VISA DE SERVICE</b>	Passeport de service Note verbale <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa 2 photos Carnet de vaccination comportant la fièvre jaune Copie du billet ou attestation de l'agence de voyages <b>Attention :</b> <b>Le visa n'est valable qu'un mois à compter de la date de délivrance</b>		
<b>Validité du visa</b>	Visa est valable pour 30 ou 60 jours sur place et doit être utilisé dans les 30 jours de sa date de délivrance Les visas sont prolongeables sur place auprès d'un service de migration		
<b>Frais consulaires</b>			
<b>VISA HUMANITAIRE</b>	85.00 €		
<b>VISA ETUDIANT</b>	40.00 €		

<b>VISA TOURISTIQUE GROUPE 2</b>	GRATUIT
<b>VISA AFFAIRE</b>	85.00 €
<b>Prestations VSI</b>	
<b>Délai normal</b>	Tarif habituel (voir BDC)
<b>Légalisations</b>	35.00 € + coût des traductions assermentées
<b>Informations complémentaires</b>	<p><u>Horaires d'ouverture du Consulat :</u> 10h à 13h</p> <p>Capitale : La Paz Langues parlées : Espagnol, Quechua et Aymara Religion : Catholiques romains 95% / Protestants 5% Monnaie locale : Boliviano 1€ = 8.70 BOB Téléphone depuis la France : 00 591 Décalage horaire : 5 à 6h</p> <p><b>Santé : Vaccin fièvre jaune OBLIGATOIRE</b></p>

**Vous pouvez suivre vos dossiers en cours sur notre site : [www.vsiclients.com](http://www.vsiclients.com)**

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19  
[www.vsi.1er.fr](http://www.vsi.1er.fr) – vsi1er@wanadoo.fr

